



DOMMAGES MRH

L'assurance Dommages Multirisques Habitation

Vous êtes propriétaire ou locataire, vous voulez protéger l'essentiel de votre habitation ou être garanti quoi qu'il arrive ?

Avec les contrats multirisques habitation proposés par la CAMEIC, vous pouvez choisir la solution qui répond le mieux à vos besoins et avoir ainsi la certitude d'une protection sur mesure adaptée à votre habitation.

L'assurance multirisques habitation est une garantie incontournable. En cas de sinistre, les pertes financières mises en jeu sont considérables.

Outre les garanties fondamentales de base telles que l'incendie, le dégât des eaux, le vol et les parties responsabilité civile, les contrats de la CAMEIC contiennent des garanties complémentaires qui permettent d'étendre la protection du patrimoine au plein air, à votre cave à vin, aux monuments funéraires, à la valeur à neuf et rééquipement à neuf...

De même, sont annexées à votre contrat multirisques habitation, des garanties en matière de protection juridique et d'assistance, tout aussi utiles.

**Votre contrat MRH : la recherche d'une solution
adaptée à votre budget et à vos besoins**

LES GARANTIES DE BASE

Quels sont les biens assurés ?

Votre habitation principale et secondaire ainsi que leurs dépendances.

Quelle est la limitation de garantie ?

La garantie des dommages matériels et immatériels est limitée à 800.000 € par sinistre.

Quels sont les événements garantis* ?

- Incendie et événements assimilés
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle, neige
- Vol et vandalisme
- Bris des vitres et miroirs
- Catastrophes naturelles, catastrophes technologiques
- Séjours et vacances

PACK PLUS vous offre la possibilité d'étendre vos garanties de base, sur la résidence principale uniquement, aux accidents ménagers, au contenu des congélateurs, aux dégâts des eaux suite à des fuites accidentelles et ruptures des canalisations enterrées...

LES GARANTIES OPTIONNELLES *

Bris de glace étendu

La garantie est étendue aux bris de glace faisant partis d'un meuble y compris les inserts, vitrocéramiques, capteurs solaires, vérandas, verrières...

Pack plein air

La garantie s'applique aux biens extérieurs uniquement pour la résidence principale, tels que parkings et voiries privées, barbecues fixes ; installations d'arrosage automatique et mobilier de jardin, piscine...

Cave à vin ou vinothèque

La garantie s'applique au contenu de vos bouteilles de vins et spiritueux stockées dans la cave à vin ou vinothèque dans le cadre de votre résidence principale uniquement.

« Notre mémoire »

La garantie s'applique aux monuments funéraires, stèles ou pierres tombales contre les bris et détériorations touchant leur structure.

Valeur à neuf et rééquipement à neuf

Vous bénéficiez de la valeur à neuf et rééquipement à neuf du mobilier suite à un événement garanti.

LES POINTS FORTS DU PACK MULTIRISQUES HABITATION

• PACK PLUS

PACK PLUS sont des extensions de garantie à l'usage des résidences principales qui répondent à des besoins spécifiques en offrant une couverture de risques plus large et plus complète

• Frais et pertes financières

Sont également pris en charge vos frais de déplacement et de relogement à la suite d'un sinistre ; les honoraires de l'expert pour l'estimation de vos dommages après sinistre...

• Responsabilité civile

L'indemnisation des dommages causés à des tiers et qui engagent votre responsabilité sont garantis, en votre qualité d'occupant ou de propriétaire de l'habitation ainsi que dans le cadre de votre vie privée. Des extensions sont également possibles « fêtes familiales », « baby sitting »...

• Protection juridique - Habitation - Travail

Service d'information et de prévention, garanties défense pénale et recours suite à un accident...

COMMENT SOUSCRIRE ? /

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Il vous suffit de prendre contact directement auprès de nos partenaires :

AMI 3 F

Pour connaître le point de vente le plus proche de chez vous, n'importe où en France
Tél : 05.62.71.67.40



SAGESSE

www.sagesse.fr
Tél : 05.63.34.25.26



BVR

Tél : 01.53.32.21.00



Société d'Assurances Mutuelle à cotisations variables
25, rue de Madrid 75008 Paris
Téléphone : 01 45 22 85 64 - Télécopie : 01 44 70 03 36
E-mail : info@cameic.com - Internet : www.cameic.com

Entreprise régie par le Code des assurances
Autorité chargée du contrôle : ACP
Autorité de Contrôle Prudentiel
61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09

* Il s'agit là d'une liste non exhaustive, donnée à titre d'exemple. Consultez à cet égard les dispositions générales du produit auprès de nos partenaires.